



ADDITIF 1 N°/AD/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA3/IE2/NJM/2026 du 16 JUILLET 2026

Relatif à l'Appel d'Offres National Restreint N° 072/ AONR/MINTP/CIPM-TCRI/2026 du 16 Juillet 2026 en procédure d'urgence, pour le contrôle technique, géotechnique et la surveillance des travaux de réhabilitation du tronçon de route régionale revêtue RO126 : Sa'a – Mendouga – M'okala - Pont de l'enfance de 15,00 km de long dans le Département de la Lékié, Région du Centre. Financement : Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercices 2026, 2027 et 2028.

L'Appel d'Offres ci-dessus référencé a subi les modifications et le RPAO, le BPU et le DQE ont été remaniés et se présentent comme suit:

LIRE :

PIÈCE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Les dispositions du RGAO non reprises dans le RPAO restent applicables. En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO.

N° de la disposition du RPAO	Description de la disposition du Règlement Particulier
1.1	A. GENERALITES Maitre d'Ouvrage : Ministre des Travaux Publics Référence de l'Appel d'Offres : N°..... Nombre de lots : lot unique Définir des prestations Les prestations à exécuter dans le cadre du présent marché comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive: Surveiller l'exécution des travaux ; Assurer le contrôle technique de la mise en œuvre des travaux ; Proposer à la signature du Chef de Service du marché des ordres de services nécessaires à la bonne exécution des travaux ; Vérifier les études d'impact environnemental et social réalisées par l'entreprise, veiller à l'assurance de la qualité et à l'application des mesures de protection de l'environnement ; Veiller et suivre l'établissement des plans de récolement. Contrôler la qualité, la coordination et la progression des travaux; Suivre les études d'exécution de l'Entreprise, examiner la conformité au projet, formuler l'avis techniques et les propositions pour validation par le Chef de Service du Marché ; Diriger l'exécution du contrat des travaux ; Suivre et respecter le cahier de charges ; Assurer toutes autres sujétions utiles à la bonne exécution du projet. Suivre la tenue des ouvrages pendant la période de garantie ; Assister lors des opérations de réception définitive et conduire les diligences de clôture de chantier. Les prestations qui sont confiées au Cocontractant comportent quatre (04) missions : Mission 1 DET : Direction de l'exécution des contrats de travaux ; Mission 2 OPC : Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier ; Mission 3 AOR : Assistance aux opérations de réception ;

	Mission 4 AMO : Assistance au Maître d'Ouvrage pendant la période de garantie. Les prestations du cocontractant sont définies de manière plus détaillée dans les Termes de Références. Mode de sélection : qualité - coût
1.3	Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est fixé à treize (13) mois calendaires, hors période de garantie. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations, et comprend les périodes de pluies ainsi que toutes les intempéries et sujétions diverses.
1.4	Nom, objectifs et description de la mission : le contrôle technique, géotechnique et la surveillance des travaux de réhabilitation du tronçon de route régionale revêtue RO126 : Sa'a - Mendouga - M'okuta - Pont de l'enfance de 15,00 km de long dans le Département de la Lékoumou, Région du Centre. La mission comporte plusieurs phases : Oui Phase 1 : Surveillance, contrôle technique et géotechnique des travaux de bitumage ; Phase 2 : Assistance au Maître d'ouvrage pendant la période de garantie. Conférence préalable à l'établissement des propositions : Non Nom, adresse, et numéro de téléphone du/des responsable(s) des Services du Maître d'Ouvrage : la Direction des Contrats, Cellule des Appels d'Offres, située au 4ème étage du bâtiment A de l'immeuble siège du Ministère des Travaux Publics, sis à Etoudi, au lieudit Centre Administratif, porte 4/36, en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.
1.5	Le Maître d'Ouvrage fournit, toute la documentation nécessaire à l'élaboration de leurs offres (Dossier Plans, etc...). Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Direction de l'Entretien et de la Protection du Patrimoine Routiers.
1.6	Le Maître d'Ouvrage envisage la nécessité d'assurer une certaine continuité pour les activités en aval : Non.
2	Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère des Travaux Publics, Exercices 2026, 2027 et 2028.
4.2	L'appel d'offres est restreint.
4.3	La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux bureaux d'études techniques ou groupement de bureaux d'études techniques de droits camerounais de catégories A, B et C du sous-secteur « Route ».
6.4	Renseignements nécessaires à produire pour justifier la satisfaction aux critères d'éligibilité à la préférence nationale : Sans objet
7.1	Des éclaircissements sur le DAO peuvent être demandés par écrit dans un délai de quinze (15) jours avant la date de dépôt des offres auprès de Monsieur le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Contrats, Cellule des Appels d'Offres, située au 4ème étage du bâtiment A de l'immeuble siège du Ministère des Travaux Publics, sis à Etoudi, au lieudit Centre Administratif, porte 4/36, ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.
10	La langue de soumission est : « FRANÇAIS » ou « ANGLAIS »
11.1	Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit : 11.1- Enveloppe A-Volume I : Pièces administratives La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du mandataire dûment désigné ; L'accord de groupement notarié et spécifiant le mandataire le cas échéant ;

9 10 11

Le pouvoir de signature le cas échéant ;

Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ;

Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun ;

La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) Francs CFA payable au Trésor Public ;

La caution de soumission acquittée à la main (suivant modèle joint) d'un montant de Un million (1 000 000) Francs CFA et d'une durée de validité de 120 jours, établie par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des Finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO, ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale) ;

Le récépissé de dépôt par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) ;

Un Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;

La copie certifiée de l'attestation de catégorisation ou la Décision rendant publique la classification pour les bureaux d'études techniques de catégories A, B et C ;

Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale portant mention de l'objet et références de l'Appel d'Offres et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;

Une attestation de conformité fiscale timbrée et délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois ;

-Une attestation d'immatriculation timbrée.

En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces a, e, f, g et h étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.

NB : Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres

11.2- Enveloppe B- Volume 2 : Offre technique

Le dossier technique contiendra les pièces ci-après visées au point 11-b du RGAO :

Une lettre de soumission de la Proposition technique (Tableau 5A) ;

Une brève description du bureau d'études techniques et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 6B). Pour chacune d'entre elle, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le BET ;

Les références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

Copies des premières et dernières pages du contrat ;

PV de réception définitive ou provisoire ;

Attestation de bonne fin, le cas échéant signée du Maître d'Ouvrage ;

Autres justificatifs le cas échéant et à préciser.

Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de Référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage (Tableau 6C) ;

Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 6D) ;

La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 6E) ;

FR 0 7 0

NB : Pour être évalué ; joindre pour le personnel proposé, une copie du diplôme et les justificatifs de l'expérience, à savoir :

copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ;

attestation de présentation de l'original du diplôme;

attestation d'inscription aux ordres nationaux le cas échéant;

attestation de disponibilité signée et datée de l'expert;

Curriculum vitae signé et daté de l'expert;

NB : Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois pour compter de la date limite originelle de dépôt des offres à l'exception des attestations d'inscription aux ordres nationaux qui ont une durée annuelle.

Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps nécessaire à l'accomplissement de la mission) justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 6E et 6G) ;

La déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;

La charte d'intégrité datée et signée ;

La déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales datée et signée ;

Une attestation et rapport illustratif de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;

Une capacité financière ou ligne de crédit conformément au modèle joint, d'un montant minimum de cinquante-neuf millions deux cent mille (59 200 000) FCFA, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances ou par une commission bancaire ;

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées et signées avec la mention des et approuvée, des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, ci-après :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Les Termes de Référence.

Matériels à mobiliser

Une liste du petit matériel nécessaire à l'installation des équipements ou exécution des services quantifiables comme suit :

Le matériel de topographie

Deux (02) ordinateurs Laptop;

Deux (02) ordinateurs desktop;

Une (01) imprimante;

Une (01) table traçante;

Un (01) scanner;

Un (01) logiciel de routier (piste ou covadis, ou tout autre);

Une (01) photocopieuse;

La liste de matériel pour la signalisation et équipements de sécurité:

Deux (02) topomètres ;

la liste des moyens logistiques présents au siège du BET

Trois (03) véhicules pick up 4x4 et / ou Station wagon;

La liste du matériel topographique :

Une (01) station totale;

Un (01) niveau de précision;

Jalons.

ψ FR

NE : la justification de cette liste se traduit par la production des copies des cartes grises pour les matériels roulants certifiées par les services émetteurs compétents et la ou les factures d'achat pour les autres certifiées par une autorité administrative compétente et ressortant le numéro de contribuable du vendeur. Si le matériel est à louer, ces justificatifs devront être accompagnés d'un contrat de location de matériel signé des deux parties.

Le projet de contrat de sous-traitance géotechnique avec un laboratoire agréé au moins de catégorie B.

La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO sera rejetée.

11.3. Enveloppe C Volume 3 : offre financière

La proposition financière contiendra :

La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle ou le formulaire type joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;

Les estimations des coûts unitaires du personnel, des frais remboursables et des frais divers signée et datée ;

Le bordereau des prix unitaires signé et daté ;

Le détail quantitatif et estimatif dûment rempli, signé et daté ;

Les ventilations des coûts et des rémunérations par activité, signées et datées ;

Le sous détail des prix signées et datées.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles ou formulaires types prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

11.4

i. Deux consultants figurant sur la liste restreinte peuvent s'associer : Oui

ii. Le nombre de mois de travail du personnel spécialisé nécessaire à la mission ou prestation est estimé à :

iii. Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :

11.6

POSTE	QUALIFICATIONS / EXPÉRIENCES
Experts longue durée	
Chef de Mission	Formation de base : Ingénieur en Génie Civil (BAC+3 ou plus) et inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC) Expérience générale : au moins sept (07) ans. Expérience spécifique : avoir occupé le poste de Chef de Mission dans au moins un (01) projet de contrôle des travaux de réhabilitation ou d'entretien des routes bitumées ou le poste d'Ingénieur Routier dans au moins deux (02) projets similaires.
Ingénieur de suivi	Formation de base : Ingénieur en Génie Civil (BAC+3 ou plus) et inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC) Expérience générale : au moins cinq (05) ans. Expérience spécifique : avoir occupé le poste d'Ingénieur routier ou terrassements et chaussées dans au moins deux (02) projets de contrôle des travaux de réhabilitation ou d'entretien des routes bitumées.
Technicien de suivi chargé du contrôle géotechnique	Formation de base : Technicien supérieur en Génie Civil (Bac +2 ou plus) ou équivalent. Expérience générale : Au moins trois (03) ans. Expérience spécifique : Avoir été Technicien de suivi chargé du contrôle géotechnique ou laborantin dans au moins deux (02) projets d'infrastructures routières (routes ou ouvrage d'Art).

5 4 7 8

Technicien de suivi chargé du contrôle topographique	Formation de base : Technicien supérieur en topographie (Bac +2 ou plus) ou équivalent. Expérience générale : Au moins trois (03) ans. Expérience spécifique : Avoir été Technicien de suivi chargé du contrôle topographique dans au moins deux (02) projets d'infrastructures routières (routes ou ouvrage d'Art).
Technicien de suivi chargé du contrôle des travaux de Terrassement et chaussée	Formation de base : Technicien supérieur en Génie Civil (Bac +2 ou plus) ou équivalent. Expérience générale : Au moins trois (03) ans. Expérience spécifique : Avoir été Technicien de suivi dans au moins deux (02) projets d'infrastructures routières (routes ou ouvrage d'Art).
Technicien de suivi chargé du contrôle des travaux d'ouvrage d'art	Formation de base : Technicien supérieur en Génie Civil (Bac +2 ou plus) ou équivalent. Expérience générale : Au moins trois (03) ans. Expérience spécifique : Avoir été Technicien de suivi dans au moins deux (02) projets d'infrastructures routières (routes ou ouvrage d'Art).
Responsable QHSE	Formation de base : Ingénieur en sciences de l'environnement (BAC+3 ou plus) ou diplômé de formation universitaire en sciences de l'environnement ou équivalent. Expérience générale : au moins cinq (05) ans Expérience spécifique : avoir occupé le poste de responsable QHSE dans au moins un (01) projet de contrôle des travaux de réhabilitation ou d'entretien des routes bitumées.
Experts de courte durée	
Expert en signalisation et équipements de sécurité routière	Formation de base : Diplôme d'Ingénieur de Génie Civil (bac +3 ou plus) ou équivalent avec une formation en signalisation et équipements de sécurité Expérience générale : au moins cinq (05) ans Expérience spécifique : avoir occupé le poste d'expert en signalisation et équipements de sécurité routière dans au moins un (01) projet de contrôle des travaux d'entretien ou de réhabilitation de routes bitumées.

Le personnel d'appui doit posséder au minimum l'expérience suivante :

N° ordre	Désignation ou poste postulé	Qualification	Nombre d'année d'expérience
1	Secrétaire/comptable du chef de mission	Bac + 2	≥ 5
2	Laborantin	TGC ou plus	≥ 5
3	Aides -topographes	Technicien en Topographie	≥ 5

vii. La formation constitue un élément majeur de cette mission : Oui

Conformément aux termes des références, une formation des stagiaires (étudiants en formation ou bien jeunes cadres de l'Administration) sera assurée pendant la durée de son contrat et dans les meilleures conditions

[Handwritten signatures and initials]

	viii. Autres renseignements à fournir dans la proposition technique : Sans objet
11.10	Impôts : Les prix proposés doivent être libellés Toutes taxes comprises
11.12	L'élément dépenses locales doit être libellé dans la monnaie nationale : Oui
	Dans le cadre de la présente consultation, la(les) monnaie(s) de l'offre est (sont) définie(s) suivant l'option A (monnaie locale uniquement) de l'article 15.1 du RGAO
11.14	Les propositions doivent demeurer valides 90 jours après la date de soumission, soit jusqu'au :
18.2	Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme COLEPS et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes : 5 Mo pour le dossier administratif ; 15 Mo pour l'offre technique ; 5 Mo pour l'offre financière. Les formats acceptés sont les suivants : - Format PDF pour les documents textuels ; - Format JPEG pour les images. Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.
18.3	Le Montant du cautionnement de soumission s'élève à : un million (1 000 000) FCFA
19.1	Soumission Chaque offre, rédigée en français ou en anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard, le <u>07 OCT 2026</u> 11 heures. Par ailleurs, deux copies de sauvegarde de l'offre, enregistrées sur deux (02) clés USB non compressées, devront être transmises sous pli fermé. L'une contiendra les dossiers Administratif et Technique, et l'autre le dossier Financier. Ces supports devront être accompagnés : - de l'accusé de réception de dépôt sur la plateforme dédiée, - de l'original de la caution de soumission, - ainsi que du récépissé de dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC). L'ensemble devra être déposé au Ministère des Travaux Publics, à la Cellule des Appels d'Offres de la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics à Yaoundé, située au 4^{ème} étage du bâtiment A de l'immeuble siège du Ministère des Travaux Publics, sis à Etoudi, au lieu dit centre administratif, porte 4/36, au plus tard le <u>07 OCT 2026</u> 11 heures, et déposée contre récépissé. Ce pli devra porter la mention : * APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° _____ /AONR/MINTP/CIPM-TCRI/2026 DU 20/08/2026 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LE CONTROLE TECHNIQUE, GEOTECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONCON DE ROUTE REGIONALE REVETUE RO126 : SA'A - MENDOUGA - M'OKALA - PONT DE L'ENFANCE DE 15,00 KM DE LONG DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE FINANCEMENT : BIP DU MINTP, EXERCICES 2026, 2027 ET 2028. MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. (COPIE DE SAUVEGARDE, RECEPISSE DE LA CDEC ET ORIGINAL DE LA CAUTION DE SOUMMISSION) * L'ouverture des dossiers administratifs et des dossiers techniques aura lieu le <u>07 OCT 2026</u> à 12 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux de Construction et de Réhabilitation des Infrastructures (CIPM-TCRI), placée auprès du Ministère des Travaux Publics, siégeant à sa salle de réunion située au 3^{ème} étage de l'immeuble siège du Ministère des Travaux Publics, sis à Etoudi, au lieu dit centre administratif.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Le Maître d'Ouvrage publiera les résultats de l'analyse des Offres Administratives et Techniques avant l'ouverture des Offres financières.

NB : A l'issue de l'examen des pièces administratives et de l'évaluation des offres techniques, seules les Bureaux d'Etudes Techniques ayant obtenus au moins la note de 70/100 seront admis à l'ouverture des offres financières qui sera effectuée dans les mêmes conditions.

L'ouverture des offres financières des candidats ayant obtenus la note technique minimale requise aura lieu le 11/11/2018 par la Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux de Construction et de Réhabilitation des Infrastructures (CIPM-TCRI) placée auprès du Ministère des Travaux Publics, siégeant à sa salle de réunion située au 3ème étage de l'immeuble siège du Ministère des Travaux Publics, sis à Etoudi, au lieu dit Centre Administratif.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission à l'exception du cautionnement de soumission (caution de soumission + récépissé CDEC), l'offre sera rejetée.

Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :

Les plis non-conformes au mode de soumission ;

Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO ;

L'absence du récépissé CDEC et de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. ;

26.1

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'ouverture suivant les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment de :

a) Pour le dossier administratif :

L'absence ou non-conformité de l'original du cautionnement de soumission (caution de soumission + récépissé CDEC) à l'ouverture des offres ;

La non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme, ou absente, excepté le cautionnement de soumission.

b) Pour l'Offre technique :

Avoir obtenu une note technique minimale de 70 points sur 100;

L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;

L'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

L'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

L'absence du chef de mission remplissant les conditions de qualification et d'expérience spécifiques demandées dans le RPAO ;

Formation de base : Ingénieur en Génie Civil (BAC+3 ou plus) et inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC) ;

Expérience générale: au moins sept (07) ans ;

φ φ φ

Expérience spécifique : avoir occupé le poste de Chef de Mission dans au moins un (01) projet de contrôle des travaux de réhabilitation ou d'entretien des routes bitumées ou le poste d'Ingénieur Routier dans au moins deux (02) projets similaires;

L'absence de la note méthodologique ;

L'absence d'une capacité financière ou ligne de crédit conformément au modèle joint, d'un montant minimum de cinquante-neuf millions deux cent mille (59 200 000) FCFA, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances ou par une commission bancaire;

L'absence de l'attestation et du rapport illustratif de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire.

c) Pour l'Offre financière :

L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;

L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, le BPU, le DQE et le SDPU).

non-conformité du mode de soumission ;

non-respect du format de fichier des offres ;

Fausse déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées.

Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères essentiels suivants :

a- Qualification et expérience des experts affectés à l'opération (sur 60 points) ;

b- Moyens techniques, logistiques et matériels à mettre en place (sur 15 points) ;

c- Références du bureau d'études techniques ou groupement de bureaux d'études techniques (sur 25 points).

Le score minimum requis est de 70/100.

Grille d'évaluation

Critères et Sous-critères de l'évaluation détaillée

Critères éliminatoires

N°	Rubrique	OUI/NON
Pour le dossier administratif		
1	L'absence ou non-conformité de l'original du cautionnement de soumission (caution de soumission + récépissé CDEC) à l'ouverture des offres	
2	La non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente, excepté le cautionnement de soumission	
Pour l'offre technique		
3	N' avoir pas obtenu une note technique minimale de 70 points sur 100	
4	L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années	
5	L'absence de la charte d'intégrité datée et signée	
6	L'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;	
7	L'absence de la note méthodologique ;	
8	L'absence d'une capacité financière ou ligne de crédit conformément au modèle joint, d'un montant minimum de cinquante-neuf millions deux cent mille (59 200 000) FCFA, délivrée	

	par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances ou par une commission bancaire ;	
9	L'absence de l'attestation et du rapport illustratif de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;	
10	L'absence du chef de mission remplissant les conditions de qualification et d'expérience spécifiques à savoir : Formation de base : Ingénieur en Génie Civil (BAC+3 ou plus) et inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC) Expérience générale: au moins sept (07) ans. Expérience spécifique : avoir occupé le poste de Chef de Mission dans au moins un (01) projet de contrôle des travaux de réhabilitation ou d'entretien des routes bitumées ou le poste d'Ingénieur Routier dans au moins deux (02) projets similaires.	
Pour l'offre financière		
11	L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;	
15	L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, le BPU, le DQE et le SDPU) ;	
Critères éliminatoires d'ordre général		
16	non-conformité du mode de soumission ;	
17	non-respect du format de fichier des offres ;	
18	Fausse déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées	

Critères essentiels

Offres techniques

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères essentiels à la fois :

- a- Qualification et expérience des experts affectés à l'opération (sur 60 points) ;
- b- Moyens techniques, logistiques et matériels à mettre en place (sur 15 points) ;
- c- Références du bureau d'études techniques ou groupement de bureaux d'études techniques (sur 25 points).

Le score minimum requis est de 70/100.

NE : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté une lettre de démission signée du Ministère de la Fonction Publique ou une mise en disponibilité sera considéré comme non valable.

Offres financières

Seules les offres financières des soumissionnaires qui auront été qualifiés lors de l'examen des offres techniques seront évaluées et notées comme suit :

$$NFS = \frac{MMd \times 100}{MS}$$

NFS = Note financière relative au montant évalué de l'offre financière du soumissionnaire ;

MMd = Montant évalué de l'offre la moins-disante ;

MS = Montant évalué de l'offre financière du soumissionnaire.

Ensuite, une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note globale NG ou la note technico-financière (NTF) suivant la formule ci-après :

$$NG \text{ ou } NTF = \frac{70 \times \text{Note Technique} + (30 \times \text{Note Financière})}{100}$$

Q R S

LES CRITERES ET SOUS-CRITERES ESSENTIELS SONT DETAILLES A LA FIN DU RPAO	
	N.B : Tout agent public listé parmi le personnel d'un soumissionnaire et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration, sera considéré comme non valable. La présence du dossier d'un même expert dans deux offres distinctes doit donner lieu à une demande d'éclaircissements en vue d'établir l'offre du soumissionnaire à considérer. Dans ce cas l'expert en question ne sera pas évalué dans l'Offre concurrente ou prise en compte dans l'offre non validée par l'expert La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante : $S_f = 100 \times F_m / F$, S_f étant le score financier, F_m la proposition la moins-disante et F le montant de la proposition considérée En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces
26.2	La monnaie retenue pour la conversion en une seule monnaie est le franc CFA, la source du taux de change étant la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).
26.3	Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont : $T = 0,70$ entre, et $F = 0,30$
27.1	Les négociations ont lieu à l'adresse suivante : Ministère des Travaux Publics
28	MODE DE SOUMISSION Le mode de soumission est exclusivement « en ligne (Online) ». Autrement dit, il n'est pas possible de soumissionner hors ligne pour cet Appel d'Offres.
29	ATTRIBUTION Le Maître d'Ouvrage attribue le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux-disante, c'est-à-dire celle ayant obtenu la note finale la plus élevée, et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.
30	Le taux du cautionnement définitif est de 2% du montant toutes taxes comprises du marché. Dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché par le Maître d'ouvrage, le cocontractant fournira un cautionnement définitif suivant le modèle joint au Dossier d'appel d'offres. La non production dudit cautionnement dans les délais et conditions de l'article 28 du CCAP expose le soumissionnaire aux sanctions prévues par l'article 37 dudit CCAP.
	Principes Ethiques Les Présidents et Membres de commission, les Soumissionnaires et les autres intervenants de la procédure doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante : (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande, et (ii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs offres émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents. (iii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué. Les "Manœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué des avantages de cette dernière

DETAIL DES SOUS-CRITERES ESSENTIELS

N°	RUBRIQUES				COTATION
A	PERSONNEL				60 points
N.B : Seuls les personnels présentant le diplôme minimum requis seront évalués pour le reste des critères. Ceux ne répondant pas au minimum en termes de niveau de diplôme se verront attribuer la note de zéro (00) pour le reste des critères.					
1	Ingénieur de suivi				10 points
1.1	Formation de base : Ingénieur en Génie Civil (BAC+3 ou plus) et inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC)				/2 points
	Niveau	< BAC+ 3	= BAC + 3	> BAC + 3	
	Points	0	1,5	2	
1.2	Expérience générale: au moins cinq (05) ans				/2 points
	Plage	N< 05	5<=N<7	N>=7	
	Points	0	1,5	2	
1.3	avoir occupé le poste d'Ingénieur routier ou terrassements et chaussées dans au moins deux (02) projets de contrôle des travaux de réhabilitation ou d'entretien des routes bitumées d'un montant de travaux supérieur ou égal à deux cent millions (200 000 000) FCFA chacun.				/6 point
	Plage	N=0	N=2	N>2	
	Points	0	4	6	
2	Technicien de suivi chargé du contrôle géotechnique				8 points
2.1	Formation de base : Technicien supérieur en Génie Civil (Bac +2 ou plus) ou équivalent				/2 points
	Niveau	< BAC+2	= BAC+2	> BAC + 2	
	Points	0	1,5	2	
2.2	Expérience générale: Au moins trois (03) ans.				/2 points
	Plage	N< 3	3<=N<5	N>=5	
	Points	0	1,5	2	
2.3	Expérience spécifique : Avoir été Technicien de suivi chargé du contrôle géotechnique ou laborantin dans au moins deux (02) projets d'infrastructures routières (routes ou ouvrage d'Art).				/4 points
	Plage	N=0	N=2	N>2	
	Points	0	3	4	
3	Technicien de suivi chargé du contrôle topographique				8 points
3.1	Formation de base : Technicien supérieur en topographie (Bac +2 ou plus) ou équivalent.				/2 points
	Niveau	< BAC+ 2	= BAC + 2	> BAC + 2	
	Points	0	1,5	2	
3.2	Expérience générale : Au moins trois (03) ans.				/2 points
	Plage	N< 03	03<=N<05	N>=05	
	Points	1	1,5	2	
3.3	Expérience spécifique : Avoir été Technicien de suivi chargé du contrôle topographique dans au moins deux (02) projets d'infrastructures routières (routes ou ouvrage d'Art).				/4 points

P (R) B

N°	RUBRIQUES			COTATION
	Plage	N<1	N=2	N>3
	Points	0	3	4
4	Technicien de suivi chargé du contrôle des travaux de Terrassement et chaussée			8 points
	Formation de base : Technicien supérieur en Génie Civil (Bac +2 ou plus) ou équivalent.			/2 points
4.1	Niveau	< BAC+ 2	= BAC + 2	> BAC + 2
	Points	0	1,5	2
	Expérience générale : Au moins trois (03) ans.			/2 points
4.2	Plage	N< 03	03<=N<05	N>=05
	Points	0	1,5	2
	Expérience spécifique : Avoir été Technicien de suivi dans au moins deux (02) projets d'infrastructures routières (routes ou ouvrage d'Art).			/4 points
4.3	Plage	N<1	N=2	N>3
	Points	0	3	4
5	Responsable QHSE			8 points
	Formation de base : Ingénieur en sciences de l'environnement (BAC+3 ou plus) ou diplômé de formation universitaire en science de l'environnement ou équivalent			/2 points
5.1	Niveau	< BAC+ 3	= BAC + 3	> BAC + 3
	Points	0	1,50	2
	Expérience générale: au moins cinq (05) ans			/2points
5.2	Plage	N< 5	5<=N<10	N>=10
	Points	0	1,5	2
	Expérience spécifique : avoir occupé le poste de responsable QHSE dans au moins un (01) projet de contrôle des travaux de réhabilitation ou d'entretien des routes bitumées.			/4 points
5.3	Plage	N< 1	1<=N<5	N>=5
	Points	0	3	4
6	Technicien de suivi chargé du contrôle des travaux d'ouvrage d'art			8 points
	Formation de base : Technicien supérieur en Génie Civil (Bac +2 ou plus) ou équivalent.			/2 points
6.1	Niveau	< BAC+ 2	= BAC + 2	> BAC + 2
	Points	0	1,5	2
	Expérience générale: au moins trois (03) ans			/2 points
6.2	Plage	N< 3	N=3	N>3
	Points	0	1,5	2
	Expérience spécifique : Avoir été Technicien de suivi dans au moins deux (02) projets d'infrastructures routières (routes ou ouvrage d'Art).			/4 points
6.3	Plage	N<1	N=2	N>2
	Points	0	3	4
7	Expert en signalisation et équipements de sécurité routière			10 points
7.1	Formation: Diplôme d'Ingénieur de Génie Civil (bac +3 ou plus) avec une formation en signalisation et équipements de sécurité			/2 points






N°	RUBRIQUES				COTATION
	Niveau	< BAC+ 3	= BAC + 3	> BAC + 3	
	Points	0	1,5	2	
7.2	Expérience générale : au moins cinq (5) ans				/ 2 points
	Plage	N< 5	N=5	N>=5	
	Points	0	1,5	2	
7.3	Expérience spécifique : avoir occupé le poste d'expert en signalisation et équipements de sécurité routière dans au moins un (01) projet de contrôle des travaux d'entretien ou de réhabilitation de routes bitumées.				/ 6 points
	Plage	N<1	N=1	N>=2	
	Points	0	5	6	

II - Expérience du BET sur 20 points

C	REFERENCES DU BUREAU D'ETUDES <i>N.B : Seules les références dûment justifiées à l'aide des 1ère, 2e et dernière page des marchés et attestation de bonne fin correspondant seront pris en considération dans les notations.</i>				25 points
1	Expérience générale du B.E.T en études et/ou contrôle des projets d'entretien routier au cours des dix (10) dernières années (nombre de projets minimum souhaité : 2)				7,5 points
	Plage	0<N≤1	1<N≤2	3≤N<5	N≥5
	Points	0	3	5	7,5
2	Expérience spécifique du B.E.T. concernant les prestations de contrôle des travaux de construction ou de réhabilitation ou d'entretien des routes revêtues (nombre de projets minimum souhaité : 1)				7,5 points
	Plage	N=1	N=2	N≥3	
	Points	2	5	7,5	
3	Expérience spécifique du B.E.T. comme prestataire principal en ce qui concerne les prestations de contrôle des travaux d'entretien dans le domaine des routes revêtues dont le montant est supérieur ou égal à 100 000 000 FCFA TTC chacun (nombre de projets minimum souhaité : 1)				10 points
	Plage	N=1	N=2	N≥3	
	Points	5	7	10	
TOTAL II					/ 25

III - Moyens techniques et matériels sur 15 points

DESIGNATION MATERIEL	Nbre	Points par unité	Nbre de points max	Décote de 10% si matériel de location ou à acquérir	Note attribuée
la liste du matériel informatique présent au siège du BET					
Ordinateurs Laptop	2	1,25	2,5		
Ordinateurs desktop	2	1,25	2,5		

(Handwritten signatures and initials)

Imprimante	1	1	1		
Table tracante	1	1	1		
Scanner	1	1	1		
Logiciel de routier (piste ou covadis, ou tout autre)	1	0.5	0.5		
Photocopieuse	1	0.5	0.5		
La liste des moyens logistiques présents au siège du BET					
Matériel présent au site et au station wagon	3	1	3		
Matériel pour la signalisation et équipements de sécurité					
Topomètres	2	0.75	1,5		
La liste du matériel topographique					
Station totale	1	0.5	0.5		
Niveau de précision	1	0.5	0.5		
Aléa	1	0.5	0.5		
TOTAL III			15		/15
TOTAL GENERAL I + II + III					/ 100

N.B. : le score technique minimum requis est de 70/100.

**PIÈCE N°7: PROPOSITION FINANCIERE ET TABLEAU TYPE
CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)**

ARTICLE 2 : DEFINITION ET CONSISTANCE DES PRIX DU BORDEREAU

Les prix du bordereau sont donnés hors TVA, les coûts toutes taxes comprises devant être indiqués à la fin du détail quantitatif et estimatif.

N°	Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	Unité	Prix unitaires (F CFA HTVA)	Prix Unitaire en lettre
I. EXPERTS LONGUE DUREE				
1.1	Chef de Mission Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnable au 30e la totalité des frais relatifs à l'activité de l'Ingénieur Routier Chef de Mission correspondant aux salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts et taxes, les frais de direction et de gestion, les bénéfices et aléas etc... et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H.mois		
1.2	Ingénieur de suivi chargé du contrôle Géotechnique Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnable au 30e la totalité des frais relatifs à l'activité de l'Ingénieur de suivi chargé du contrôle des travaux de terrassement, chaussée, des ouvrages d'art et d'assainissement. Les éléments de charge sont les mêmes qu'au prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H.mois		
1.6	Technicien de suivi chargé du contrôle Géotechnique Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnables au 30ème les frais relatifs à l'activité du Technicien Supérieur géotechnicien. Les éléments de charge sont les mêmes qu'aux prix 1.1 et toutes	H.mois		

N°	Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	Unité	Prix unitaires (F CFA HTVA)	Prix Unitaire en lettre
	sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.			
1.7	Technicien de suivi chargé du contrôle Topographique Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnables au 30 ^{ème} les frais relatifs à l'activité du Technicien topographe. Les éléments de charge sont les mêmes qu'aux prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H.mois		
1.8	Technicien de suivi chargé du contrôle des travaux de Terrassements et chaussée Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnables au 30 ^{ème} les frais relatifs à l'activité du Technicien Supérieur Terrassements et chaussée. Les éléments de charge sont les mêmes qu'aux prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H.mois		
1.9	Technicien de suivi chargé du contrôle des travaux d'ouvrages d'art Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnables au 30 ^{ème} les frais relatifs à l'activité du Technicien ouvrages d'art. Les éléments de charge sont les mêmes qu'aux prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H.mois		
2.0	Responsable QHSE Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnable au 30 ^e la totalité des frais relatifs à l'activité de l'Environnementaliste. Les éléments de charge sont les mêmes qu'aux prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H.mois		
II. EXPERTS COURTE DUREE				
2.1	Expert signalisation routière Ce prix couvre notamment : les salaires bruts, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de logement, les frais généraux, les impôts et taxes, les frais de direction et de gestion, les bénéfices, les frais de voyage et aléas etc... et toutes sujétions y relatives. Il rémunère au forfait par jour effectivement travaillé au chantier, les prestations de l'expert de manière à ce que le contrôle soit assuré conformément aux termes de références.	H.jour		
III. PERSONNEL DE SUPPORT				
3.1	Secrétaire/comptable du Chef de Mission Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnables au 30 ^{ème} les frais relatifs à l'activité du Secrétaire/comptable du Chef de Mission. Les éléments de charge sont les mêmes qu'aux prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H.mois		

(Handwritten signatures and initials)

N°	Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	Unité	Prix unitaires (F CFA HTVA)	Prix Unitaire en lettre
3.2	Aides Topographe Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnables au 30 ^{ème} les frais relatifs à l'activité des Aides Topographe. Les éléments de charge sont les mêmes qu'aux prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H.mois		
3.3	Laborantin Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnables au 30 ^{ème} les frais relatifs à l'activité du Laborantin. Les éléments de charge sont les mêmes qu'aux prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H.mois		
3.4	Chauffeurs (03) Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnables au 30 ^{ème} les frais relatifs à l'activité des chauffeurs. Les éléments de charge sont les mêmes qu'aux prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H.mois		
	IV. FONCTIONNEMENT DE LA MISSION DE CONTRÔLE			
4.1	Location/amortissement et fonctionnement de trois (03) véhicules pick-up 4x4 et/ou station wagon Ce prix couvre mensuellement et fractionnable au 30 ^{ème} la totalité des frais de location/amortissement et fonctionnement (exploitation, d'entretien, réparation, carburant, assurance, vignette, visite technique, etc ...) Pour chaque véhicule tout terrain mobilisé pour le Chef de Mission et son personnel clé et utilisé effectivement dans le cadre de ce projet et toutes sujétions. Ils sont payables pendant la période d'activité facturée de l'utilisateur.	veh/ mois		
4.2	Fonctionnement de la mission pendant la phase des travaux. Ce prix couvre mensuellement les frais relatifs au fonctionnement de la Mission pendant la période du suivi et contrôle technique et géotechnique, notamment les fournitures de bureau, la rédaction, l'édition et la production (version physique et numérique) en nombre d'exemplaires requis du rapport mensuel des prestations de la mission de contrôle ; la tenue des Commission de Suivi et de Recette Technique, l'installation, le fonctionnement, l'entretien du matériel du Cocontractant, la communication et divers frais nécessaires au titulaire pour l'exécution de son contrat, correspondant au moins à ceux définis dans les termes de références y compris l'amenée et le repli.	Ft/mois		
4.3	Visite de garantie Ce prix couvre trimestriellement les frais relatifs à la visite de l'ouvrage, y compris les frais de rapport y relatif et toutes sujétions pendant la période de garantie.	Trimestre		
4.4	Visite de réception définitive Ce prix couvre au forfait les frais relatifs à la visite de réception définitive y compris les frais de la rédaction, l'édition et la production (version physique et numérique) en nombre d'exemplaires requis du rapport de synthèse des prestations de la mission de contrôle.	Ft		






CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF POUR LE CONTROLE TECHNIQUE, GEOTCHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONCON DE ROUTE REGIONALE REVETUE RO126 : SA'A - MENDOUGA - M'OKALA - PONT DE L'ENFANCE DE 15,00 Km DE LONG DANS LE DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.					
N° Prix	Désignation	Unité	Qté MO	P.U	PRIX TOTAL
Série 100 EXPERTS POUR SURVEILLANCE ET CONTRÔLE TECHNIQUE					
1.1	Chef de Mission	h. mois	13		
1.2	Ingénieurs de suivi	h. mois	12		
1.6	Technicien de suivi chargé du contrôle Géotechnique	h. mois	10		
1.7	Technicien de suivi chargé du contrôle Topographique	h. mois	8		
1.8	Technicien de suivi chargé du contrôle des travaux de terrassements et chaussée	h. mois	12		
1.9	Technicien de suivi chargé du contrôle des travaux d'ouvrages d'art	h. mois	5		
2.0	Responsable QHSE	h. mois	12		
TOTAL SURVEILLANCE ET CONTRÔLE TECHNIQUE					-
Série 200: EXPERTS COURTE DUREE (Personnel d'Appui au Siège ou à Mobiliser sur Site)					
2.1	Expert signalisation routière	h. jour	24		-
TOTAL EXPERTS COURTE DUREE					-
Série 300: PERSONNEL DE SUPPORT OU D'EXECUTION					
3.1	Secrétaire/comptable du Chef de Mission	h. mois	13		-
3.2	Aides -topographes	h. mois	8		-
3.3	Laborantin	h. mois	10		-
3.4	Chauffeurs (03)	h. mois	37		-
TOTAL PERSONNELS SUPPORT					-
Série 400: FONCTIONNEMENT DE LA MISSION DE CONTRÔLE					
4.1	Location/amortissement et fonctionnement de trois (03) véhicules pick-up 4x4 et/ou station wagon	Veh/ mois	37		-
4.2	Fonctionnement de la mission pendant la phase des travaux	Forfait/ mois	13		-
4.3	Visites de garantie	Trimestre	4		-
4.4	Visite de réception définitive	Forfait	1		-
TOTAL FONCTIONNEMENT DE LA MISSION DE CONTRÔLE					-
A-	TOTAL HTVA				
B-	TVA (19,25% de A)				
C-	A.I.R (5,5% ou 2,2% de A)				
D-	NET A MANDATER (A-C)				
E-	TOTAL TTC (A+B)				

Le reste sans changement. /-

Yaoundé, le _____